

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 JUILLET 2020 à 18H**

**PRESENTS** : MM. BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, FOREST, MERILLOU, DELAGE, SOULIER, Mmes FEURPRIER, POLTORAK, PERETTI, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS** : ISASCA F. / CUBERTAFON JP donne pouvoir à BOULANGER JC

Désignation du secrétaire de séance : Martine PERETTI

**ORDRE DU JOUR**

**1. Désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux chargés de procéder à l'élection des sénateurs**

Vu les listes de candidats déposées.

Vu le nombre de délégués à élire : 3 titulaires et 3 suppléants.

Ont été élus avec un nombre de suffrages exprimés de 14 voix :

Titulaires :

1. BOULANGER Jean-Christophe
2. POLTORAK Jacqueline
3. POUQUET Alain

Suppléants :

1. MAILLER Nathalie
2. DELAGE Jacques
3. ISASCA Françoise

**2. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**3. Adressage : Dénomination des voies - tableau des voies et des chemins**

Après avoir présenté les travaux de la commission chargée de l'adressage, le Maire informe qu'un courrier sera adressé aux habitants afin de leur faire part des noms retenus.

**4. Renouvellement de la commission communale des impôts directs**

Vu l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs dont le Maire ou l'adjoint délégué est président.

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il convient donc de dresser une liste de 6 commissaires et 6 suppléants en nombre double soit 12 commissaires et 12 suppléants. Liste consultable en mairie.

Mise aux voix : liste approuvée à l'unanimité.

**5. Effacement des réseaux Rue de la Durantie et Rue de la Daleyrie :**

Il est proposé de coordonner les travaux d'effacement du réseau électrique avec une modernisation de l'éclairage public et l'effacement du réseau de télécommunication. Le SDE 24 est chargé du projet.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

**6. Implantation d'équipements dans le cadre de l'instauration de la redevance incitative**

L'instauration de la redevance incitative sur notre territoire implique l'uniformisation des modes de collecte et l'implantation de nouveaux équipements.

A ce titre, une étude de terrain a été réalisée par le SMCTOM en concertation avec la commune afin de définir le mode de collecte et la localisation des nouveaux équipements.

Afin de mettre en œuvre le projet d'implantation il est nécessaire de signer une convention avec le SMCTOM définissant les conditions d'installation de points de collecte.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le choix du mode de collecte et la localisation des équipements.

Il est proposé de retenir le mode de collecte en point d'apport volontaire, de réaliser les travaux d'implantation avant le 31/12/2020 et d'autoriser le SMCTOM à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en place des nouveaux équipements.

Mise aux voix : approuvé à la majorité 13 voix. Martine PERETTI s'abstient.

La séance est close à 21h45.